

dans sa salle de délibérations, à l'Hôtel de Ville, à midi le 8ème jour de juin 1912.

Par ordre du Bureau des Commissaires,
L. N. SENECAI,
Secrétaire.

Bureau des Commissaires,
Hôtel de Ville,
Montréal, 29 mai 1912.



Soumissions pour Charbon

DES SOUMISSIONS SOUS ENVELOPPES CACHETÉES, pour la fourniture de charbon, adressées au Bureau des Commissaires et déposées à leur bureau à l'Hôtel de Ville, seront reçues jusqu'à midi samedi le 8 juin 1912.

Les devis, formes de soumissions et tous renseignements désirés pourront être obtenus à l'Hôtel de Ville de l'Agent des Achats et des Ventes.

Aucune soumission ne sera prise en considération: à moins d'être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne, payable à la Cité de Montréal, pour une somme égale à 10 pour cent du montant de la soumission faite sur la forme de soumission obtenue à cette fin, lesquels soumission et chèque seront mis dans l'enveloppe fournie à cette fin par l'Agent des Achats et des Ventes.

Le Bureau des Commissaires se réserve le droit de répartir la quantité de matériaux à fournir entre les divers soumissionnaires et les soumissionnaires devront fournir et livrer la quantité de matériaux pour laquelle leur soumission sera acceptée par la Cité.

Les Commissaires se réservent aussi le droit de rejeter toutes ou aucune des soumissions et de recommander au Conseil l'acceptation de la plus basse ou d'aucune desdites soumissions.

Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés par le Bureau de Commissaires siégeant en assemblée dans sa salle de délibérations, à l'Hôtel de Ville, à midi le 8ème jour de juin 1912.

Par ordre du Bureau des Commissaires,
L. N. SENECAI,
Secrétaire.

Bureau des Commissaires,
Hôtel de Ville,
Montréal, 29 mai 1912.

regular meeting in the Board Room, City Hall, at noon on the 8th of June 1912.

By order of the Board of Commissioners,
L. N. SENECAI,
Secretary.

Board of Commissioners,
City Hall,
Montreal, 29th May 1912.



Tenders for Coal

SEALED TENDERS for the supply and delivery of coal, addressed to the Board of Commissioners and deposited at their office, City Hall, will be received until noon, Saturday the 8th June 1912.

The specifications, forms of tenders and all information required may be obtained from the Sales and Purchasing Agent, City Hall.

No tender shall be considered unless it be accompanied by a cheque accepted by a Canadian Bank, payable to the City of Montreal, for a sum equal to 10 per cent. of the amount of the tender, made on said tender, which cheque shall be enclosed, together with the tender, in the envelope supplied for that purpose by the Sales and Purchasing Agent.

The Board of Commissioners reserve the right to apportion the quantity of materials to be supplied between the various tenderers, and the tenderers shall supply and deliver the quantity of materials for which their tender shall have been accepted by the City.

The Commissioners also reserve the right to reject all or any tenders and to recommend to Council the acceptance of the lowest or any tender.

The tenders will be opened in the presence of the interested parties by the Board of Commissioners, at their regular meeting in the Board Room, City Hall, at noon on the 8th of June 1912.

By order of the Board of Commissioners,
L. N. SENECAI,
Secretary.

Commissioners' Office.

City Hall,
Montreal, 29th May 1912.